

Résumé d'évaluation

Projet de Réhabilitation et d'Extension du Réseau de Transport et de Distribution électrique de Conakry (PRERTDC)

Pays : République de Guinée

Secteur : Energie

Évaluateur : Nodalis (Baptiste Gerbier, Ousmane Tanou Diallo et Florian Petitfaux)

Dates de l'évaluation : Janvier-Juillet 2025

Données clés de l'appui AFD

Numéros de projet : CGN1206 et CGN1323

Montant : 30 MEUR et 25 MEUR (+ 20 MEUR de dons UE)

Taux de décaissement : 100% pour CGN1206 et CGN1323

Signatures des conventions de financement : 23/03/2016 et 16/12/2020

Date d'achèvement : sept.2023 pour le CGN1206, en cours pour le CGN1323

Durée : 90 mois (7,5 ans)

Contexte

En 2011, le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain en Guinée s'élèvait à 73,7% et une très grande part des abonnés d'Electricité De Guinée (EDG) étaient facturés au forfait. Cette pratique n'incite pas ces abonnés à rationaliser leur consommation d'électricité comme elle ne permet pas à EDG de percevoir des recettes proportionnelles au coût de l'énergie effectivement livrée aux abonnés. En 2021, cette situation restait particulièrement prégnante à Conakry : 79,5% des abonnés actifs y sont facturés au forfait contre 53% dans les districts de l'intérieur du pays. Très rares sont les pays où la part des abonnés concernés par la facturation au forfait est restée aussi élevée.

Intervenants et mode opératoire

L'AFD a financé le PRERTDC I par prêt (30 MEUR) et l'UE par don (20 MEUR). Le Ministère de l'Energie agit en tant que maître d'ouvrage du projet et EDG en tant que maître d'ouvrage délégué. Le projet est articulé autour de 5 composantes :

1. La réhabilitation-Extension du Réseau de Distribution de Kagbelen (16,4 MEUR)
2. La réhabilitation-Extension du Réseau de Distribution d'Ansoumaniyyah (14,4 MEUR)
3. La réhabilitation-Renforcement du Réseau de Transport (15,9 MEUR)
4. Le renforcement des capacités d'EDG (3,0 MEUR)
5. Un plan de visibilité et d'évaluation (0,3 MEUR)

Le PRERTDC II financé par l'AFD s'est focalisé sur la distribution, le comptage (18,2 MEUR) ainsi que sur le renforcement des capacités d'EDG (4,8 MEUR).



Support de communication produit dans le cadre du PRERTDC.

Objectifs

Selon la convention de financement, le projet vise 3 objectifs spécifiques :

- « - Renforcer, étendre et sécuriser le réseau de distribution en zone péri urbaine,
- Favoriser l'accès à l'énergie des populations et le développement économique en zone péri urbaines,
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles de l'opérateur national d'électricité »

Réalisations attendues des projets PRERTDC I et II :

- Km de réseau moyenne tension (MT) construits: 112
- Km de réseau basse tension (BT) construits : 290
- Postes MT/BT construits : 160 postes de 430 kV
- Compteurs connectés branchés : 80 500
- Abonnés supplémentaires (domestiques et professionnels) : 61 300
- Personnes gagnant un accès à l'électrification : 520 000 à 800 000

La présente évaluation s'est focalisée sur les composantes distribution et comptage du projet. Les résultats obtenus sont le fruit d'une collaboration étroite entre EDG et les évaluateurs. Une base de donnée de près de 55 000 abonnés a été analysée.

Conclusions et enseignements

Les ménages adhèrent pleinement au prépaiement, à tel point que les agences commerciales d'EDG dans la zone du projet sont désormais très sollicitées pour y déployer des compteurs et peinent à répondre aux demandes. Si les ménages acceptent le prépaiement, c'est parce qu'il vient avec un réseau amélioré. Sans cela, ils n'adhéreraient sans doute pas ainsi.

Pour les équipes d'EDG, le PRERTDC est un « *projet exemplaire* », qui a démontré l'intérêt du prépaiement, alors qu'une première expérience d'installation de compteurs prépaiement via un autre projet s'était heurtée à des difficultés. Très clairement, le succès de ce projet contribue à la volonté d'EDG de généraliser les compteurs à prépaiement.

Alors que le montant collecté par mois dans la zone du projet était en moyenne de 710 millions GNF de janvier 2022 à septembre 2024, il bondit à 1 300 millions en octobre-novembre 2024, soit +83%. Cette hausse est clairement nourrie par le déploiement du prépaiement, qui permet d'obtenir un taux de recouvrement de 100%. Au contraire, avec le forfait et avec le post-paiement, les taux de recouvrement restent faibles : 22% au forfait et 48% en post-paiement en moyenne de janvier 2022 à novembre 2024. Ils ont même tendance baisser. *In fine*, le montant recouvré moyen par kWh facturé parmi les abonnés basse tension est nettement plus élevé en prépaiement : 576 GNF contre 243 en post-paiement et 68 au forfait.

Au vu des taux de recouvrement parmi les abonnés au forfait et en post-paiement et des montants moyens recouvrés par kWh facturé des différents systèmes de facturation, choisir de généraliser le prépaiement pour tous les abonnés basse tension est clairement la voie à suivre. A l'échelle nationale, les abonnés privés BT ne contribuent qu'à environ 30% des recettes d'EDG, mais ils représentent un gisement de recettes majeur, puisqu'ils consomment environ 80% de l'énergie facturée par EDG. Si tous les abonnés privés basse tension avaient été équipés de compteur à prépaiement dès 2021, EDG aurait perçu 870 Milliards GNF supplémentaires en 2021 et 401 Milliards en 2022, soit 86 et 40 millions d'euros. En 2023 et 2024, il est probable qu'au moins 30 millions d'euros supplémentaires aurait pu être collectés chaque année.

Un écueil dans le montage du projet est de ne pas avoir prévu de financer les connexions entre les câbles de descente et les compteurs. Ceci explique en grande partie l'écart entre le taux de pose des compteurs et leur taux d'intégration à la clôture du projet. Cette action n'ayant pas été financée par le projet, EDG réalise ces interventions par elle-même alors que ses effectifs sont insuffisants. Ce processus débuté en 2023 est toujours en cours car il prend beaucoup de temps. D'ici à son achèvement, les bénéfices attendus du projet ne sont que partiels, tant pour les abonnés que pour EDG : les abonnés dont le compteur est posé sans être branché ne disposent pas d'un accès amélioré à l'électricité tandis qu'EDG ne perçoit pas les recettes attendues auprès de ces abonnés.

Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet répond à des besoins avérés : le réseau existant dans la zone visée était obsolète et il n'en couvrait qu'une partie. Dans le montage et l'exécution du projet, 2 choix sont particulièrement pertinents : cibler Conakry, où la part des abonnés facturés au forfait est très élevée, et faire fonctionner tous les compteurs au prépaiement plutôt qu'en post-paiement afin de permettre à la fois une meilleure maîtrise des consommations par les abonnés et une hausse des recettes d'EDG.

Cohérence

Le projet est tiré du Plan de redressement du secteur de l'énergie et d'EDG (2011). Il est donc pleinement cohérent avec la planification nationale.

Efficacité

Le nombre de compteurs posés est dans l'ordre de grandeur de l'objectif visé, tandis que le nombre de compteurs intégrés est largement en deçà : à la clôture du projet en septembre 2023, 73,5% des compteurs étaient posés et le taux d'intégration des compteurs dans les systèmes de facturation d'EDG s'élevait à 20,6%. Par la suite, le taux d'intégration a progressé lentement pour atteindre 34,3% en février 2025. Ce taux d'intégration n'est qu'apparent, car dans la base de données d'EDG, il n'y a pas de données mensuelles pour environ 2/3 des clients au prépaiement. Ainsi, fin 2024, le taux d'intégration effectif est de 11,7%.

Efficience

Le projet a été réalisé dans des délais raisonnables mais les montants prévus par le PRERTDC I se sont révélés insuffisants car 1/ la demande en électricité dans la zone s'est avérée supérieure aux prévisions, ce qui a nécessité des investissements additionnels 2/ les tarifs des prestataires et fournisseurs ont dépassé les montants estimés lors de l'instruction du projet. C'est pourquoi le PRERTDC II a été lancé. L'exécution du PRERTDC s'est déroulée de manière satisfaisante, ce qui est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'un projet de reprise de coopération entre la République de Guinée et l'AFD après 10 ans d'interruption sur le volet prêt souverain, et qu'il s'est déroulé en période COVID.

Impact

En 2024, dans la zone du projet, un abonné au forfait ou en post-paiement consomme en moyenne 3 fois plus qu'un abonné au prépaiement. Au sein d'un sous-groupe d'abonnés alimentés par un même départ MT (ce qui permet de neutraliser les biais liés aux coupures), cet écart est encore plus net : en 2024, un abonné au forfait ou en post-paiement consomme en moyenne 5,1 fois plus qu'un abonné au prépaiement. En outre, le taux de croissance mensuel de la consommation est plus bas chez les abonnés en prépaiement que chez les abonnés au forfait et en post-paiement: 1,0% contre 2,6% et 1,8%. Ces chiffres sont corroborés par les entretiens et focus groupes dans lesquels de nombreuses personnes indiquent être poussées à maîtriser leurs consommations par le prépaiement. Les abonnés aux tarifs domestiques ne se plaignent pas de cette contrainte, contrairement à certains abonnés aux tarifs professionnels. En effet, la plupart des abonnés aux tarifs domestiques voient leur facture baisser, ce qui n'est pas le cas de tous les abonnés aux tarifs professionnels.

Viabilité/Durabilité

L'évaluation d'impact menée par le consultant a permis de réaliser plusieurs analyses et observations techniques relatives aux équipements, à la conception et à l'exploitation des réseaux de distribution. Ces dernières font l'objet d'un focus spécifique qui est partagé à la direction de la distribution d'EDG dans une démarche d'amélioration continue et de capitalisation.